

LE BLOG DE MICHEL BOUFFIOUX

Articles et vidéos. Retrouvez aussi des liens vers mes enquêtes sur ma page facebook :

<https://www.facebook.com/michelbouffieuxjournaliste>



PARIS MATCH BELGIQUE

FRÈRE MUTIEN : ABUSEUR SI ACCUEILLANT (16/09/2010)

22 SEPTEMBRE 2010

By Michel Bouffieux

Des témoignages qui font honte à l'Eglise

- Une enquête publiée dans l'hebdomadaire "Paris Match" (Belgique), le 16 septembre 2010 -



Encouragée par le contexte de perestroïka qui entoure les faits de pédophilie commis par des prêtres, Anne a témoigné publiquement pour la première fois, dimanche dernier, sur le plateau de «Controverse» sur RTL TVI. Cette mère de famille s'était précédemment confiée à notre journaliste Michel Bouffieux, lui détaillant sa tragique expérience de victime d'abus sexuels et psychologiques répétés au sein d'une communauté de vie dirigée par un religieux appartenant à la Congrégation des frères des Ecoles chrétiennes. Cette confession a débouché sur une enquête exclusive révélant des informations inédites. Notamment des suspicions d'abus graves et répétés sur des enfants handicapés.

Légende de la photo : L'avenir détruit

Anne posant chez elle pour Paris Match, regardant vers l'avenir : comme beaucoup de victimes, elle espérait une demande de pardon au lendemain des révélations du « rapport Adriaenssens » : 488 témoignages d'abus sexuels qui ont, notamment, entraîné 13 suicides. Mais malgré l'ampleur de la tragédie et de l'électrochoc qu'elle provoque, l'Eglise l'a prononcée que du bout des lèvres.

Lors d'une audience générale, en novembre 2008, le pape Benoît XVI rappelait que « saint Paul, en conclusion de sa première Lettre aux Corinthiens, citait une prière née dans les premières communautés chrétiennes : "Maranà, thà!" qui signifie littéralement "Notre Seigneur, viens !" Le dernier livre du Nouveau Testa-

Maranà Thà, ce fût aussi le nom que porta une "communauté de vie" chrétienne aujourd'hui dissoute. En mai 1976, sous la houlette de quatre pères des Ecoles chrétiennes, elle s'installait dans un ancien presbytère inoccupé à Lisogne (Dinant)*. Avec le soutien de sponsors appartenant à des milieux sociaux favorisés, notamment le Fifty-One Club de Binant, Maranà Thà se fixait des objectifs louables : héberger de jeunes handicapés pour offrir des périodes de répit à leurs familles. Rapidement, la communauté s'ouvrait aussi à des adolescents en difficulté psychologique et/ou familiale et même à des jeunes, handicapés ou non, provenant notamment de la Ddass française.

() A ne pas confondre avec une autre communauté Marana Thà qui existe encore et a son siège à Bruxelles. Cette dernière, dont les activités sont exposées à l'adresse <http://www.maranatha.be>, n'est nullement concernée par le présent article. Il s'agit donc d'une homonymie qui ne doit pas prêter à confusion.*

Pendant près de vingt ans, Maranà Thà, qui a employé de nombreux jeunes pensionnaires bénévoles, va ainsi se donner belle apparence. Dans «*Comme un rayon de soleil*», le bulletin polycopié qui était envoyé aux familles et à ses sponsors et membres, l'association se présentait telle «*un lieu d'écoute et de tendresse (...), un lieu d'aide, de guérison et de pardon, (...) une oasis ouverte dans le partage de va-et-vient d'amour, un lieu d'espérance, de rencontre, de prière*» où il était possible pour des jeunes en difficulté de trouver «*un temps de paix, de sérénité et de compréhension*». Une présentation mâtinée de nombreuses références religieuses : «*Toute la création ne peut être qu'une invention d'amour car, nous révèle Jésus: Dieu est Amour !*».

La personnalité du dirigeant principal de la communauté, Paul Mathen alias Frère Mutien, était de nature à accroître la crédibilité de l'association. Religieux appartenant à la Congrégation des frères des Ecoles chrétiennes, il avait déjà enseigné pendant près de trente ans, à Verviers puis à Ciney, avant la création de Maranà Thà. Il était aussi le frère de M^{gr} Robert-Joseph Mathen, l'évêque du diocèse de Namur. Moralité garantie ! Pour les pensionnaires de Maranà Thà, la vie en communauté qui se proposait à eux devait donc être faite de prières, de dévouement et de solidarité. Et c'est d'ailleurs comme cela qu'Anne l'avait compris en découvrant la maison de Lisogne.

«C'était en mai 1977», raconte-t-elle. «A l'époque, j'avais 17 ans. Je souffrais de difficultés relationnelles dans ma famille et j'étais fragile psychologiquement. J'avais déjà fait une tentative de suicide. Lorsque je suis arrivée dans la maison de Lisogne, Frère Mutien prise dans ses bras. Il était très accueillant. J'ai tout de suite ressenti une atmosphère d'échange, de douceur et de partage. C'est comme si je m'étais plongée dans un bain d'amour. J'ai donc décidé de vivre dans cette communauté chrétienne. Je suis devenue une bénévole parmi d'autres. Chacun avait ses attributions. Par exemple, s'occuper de l'entretien de la maison, de la garde des enfants handicapés... »

Après quelques semaines dans la communauté, Anne est l'objet de nombreuses attentions : *«Frère Mutien devenait très paternel avec moi, il me parlait beaucoup. Son âge - il était déjà dans la cinquantaine -, mais aussi sa position de religieux me donnaient confiance. J'étais contente de trouver un sens à ma vie en me rendant utile au sein d'un groupe qui venait en aide à des enfants handicapés. Toutefois, petit à petit, j'ai commencé à me sentir mal à l'aise. Frère Mutien se montrait toujours plus proche et bien trop "affectueux". Moi, je manquais de repères. Je ne savais pas comment réagir. Il a commencé à me prendre sur ses genoux, à m'embrasser la bouche. Ensuite, il est venu me rejoindre dans mon lit... Souffrant d'une importante dépression, je pleurais beaucoup. Il venait soit-disant pour me consoler. J'avais besoin de tendresse, mais pas de cette tendresse-là ! Ensuite, il y eut des attouchements. Et puis, à partir de 1978, cela s'est poursuivi par des relations sexuelles complètes. Une vingtaine de fois au moins pendant deux ans. Un enfer, l'angoisse permanente : je ne prenais pas de moyens contraceptifs et j'avais toujours peur d'être enceinte. Cette situation me faisait déprimer. Mon corps n'avait plus aucune valeur à mes yeux. J'ai d'ailleurs fait une nouvelle tentative de suicide en absorbant des médicaments. Je me suis retrouvée dans le coma. A vrai dire, je ne sais pendant combien de temps, car plutôt que de me conduire à l'hôpital, Mutien a préféré veiller lui même sur moi... de peur que je parle des raisons qui m'avait conduit à cet acte désespéré, évidemment. En août 1980, enfin, j'ai réussi à manifester clairement mon dégoût de cette relation. A partir de là, Frère Mutien a accepté de prendre ses distances. »*

Pourquoi Anne n'a-t-elle pas arrêté cette relation plus rapidement ? *«Parce que d'emblée, la situation m'a dépassée», répond-elle. «J'étais encore mineure d'âge quand tout cela a commencé (NDLR: en 1977, la majorité sexuelle n'avait pas encore été fixée à 16 ans). Je n'avais jamais connu d'homme. Dans*

J'ai accepté de ne pas divulguer notre secret : Ce sentiment de culpabilité était renforcé par mon état de détresse et de dépendance. En effet, à part ses approches sexuelles, la vie dans la communauté me convenait et je n'avais pas du tout envie de retourner chez mes parents. Cela, il le savait très bien et il me manipulait à sa guise.

En mai 1981, Anne quitte Marana Thâ et voyage pendant plusieurs mois avec l'association Up With People. A son retour en Belgique, elle retourne à Lisogne. *«Depuis 1980, Frère Mutien ne me touchait plus. Il a convenu que je pouvais me rendre utile en m'occupant des handicapés. Un jour, à l'heure de la sieste, j'ai entendu un enfant pleurer et gémir. C'était Catherine (prénom fictif), une autiste âgée de 12 ans. Elle se trouvait dans la chambre de Frère Mutien. La porte était fermée à clé et j'ai dû insister à deux reprises pour entendre la clé ouvrir la serrure. Là, j'ai décidé de partir définitivement. En emportant mes secrets et un profond sentiment de désillusion et d'échec. Je me sentais toujours coupable de ce qui était arrivé. J'avais été impuissante à lui résister, impuissante à chercher à savoir si d'autres étaient dans le même cas que moi. Voire pire? Je pensais évidemment à Catherine, mais je n'ai rien tenté... »*

Durant l'été 1982, Anne se fiance avec Jean (prénom fictif), un garçon qui, lui aussi, avait passé plusieurs séjours à Lisogne en temps que travailleur bénévole. *«Au début de notre relation, j'ai tout dit à mon amoureux et lui, il m'a confié qu'il avait appris que des "choses bizarres" s'étaient peut-être passées pendant que j'étais partie avec Up With People. Il était question d'abus sexuels commis par Frère Mutien sur Jacqueline (prénom fictif), une jeune fille de 15 ans qui résidait dans la communauté. Ce n'était qu'une rumeur et nous avons cru pouvoir oublier tout cela. On s'est mariés et – comment dire - nous nous sommes sentis obligés d'inviter Frère Mutien à la cérémonie.»*

Plus de dix ans passent. Anne et Jean donnent la vie à quatre enfants, mais pourtant leur couple bat de l'aile. *«Je faisais des crises d'angoisse. Je souffrais d'anorexie et de boulimie. Notre vie sexuelle était désastreuse»,* explique la victime. En 1993, le couple consulte un psychothérapeute. Anne déballe enfin son passé, ses difficultés familiales, sa vie en communauté et l'emprise de Frère Mutien : *«Ce fut comme une libération. J'ai pris conscience que je n'avais pas digéré ce qui s'était passé à Lisogne et que d'autres pouvaient encore subir les mêmes manipulations et abus que moi. Alors, j'ai écrit aux membres du conseil d'administration de Marana Thâ, leur révélant ma douloureuse expérience. Je voulais que Frère Mutien me présente des excuses et que, par mesure de précaution, il soit écarté de la maison d'accueil. Il m'a envoyé une lettre avec la mention "confidentiel" dans laquelle il écrivait : « Pardon Anne, (...) c'est sans aucune arrière pensée que je te demande ce pardon pour ces blessures que tu ressens au fond de ton cœur. Ce pardon que je te demande dans un esprit de réconciliation et dans la confiance mutuelle. Merci de l'accepter». Je ne l'ai pas accepté et d'autant moins que rien ne bougeait du côté de l'asbl. Paul Mathen continuait sa vie comme si de rien n'était. Comme chaque année, il s'apprêtait à partir à Lourdes avec des enfants.»*

Le 1^{er} juillet 1994, en réaction à cet immobilisme coupable, Anne franchit un pas supplémentaire. Elle dépose plainte à la Police judiciaire de Dinant. Dans sa première déclaration, la victime fait clairement part de ses intentions altruistes : *«Mon but est de protéger les enfants qui séjournent dans la communauté contre les agissements de Frère Mutien. Sachant tout ce qui s'est passé, sachant que le Frère Mutien se retrouve parfois seul avec certains enfants, je redoute qu'ils aient à subir ce que j'ai subi»*. Une enquête est ouverte par le Parquet de Dinant. Non sans résultat... Début août 1994, Colette M., une assistante sociale qui travaille au Service d'aide à la jeunesse de Dinant, révèle qu'après avoir collaboré à la gestion de Marana Thâ, elle a *«coupé tout contact»*. Pourquoi ? *«Je n'étais pas d'accord avec le comportement de Frère Mutien que j'avais pu constater avec une pensionnaire, Liliane (prénom fictif). J'avais vu le frère Mutien embrasser sur la bouche cette handicapée légère. (...) A l'époque, elle devait avoir 17-18 ans. J'en avais fait la remarque au Frère Mutien. Je lui avais même écrit. Dès qu'il a reçu ma lettre, il est venu à la maison. Je lui ai expliqué ce que je ressentais. Il s'est énervé et à un moment donné a fait valoir que son frère était l'évêque du diocèse de Namur. Pour lui, ce qu'il avait fait était normal et dans le seul but d'aider la pensionnaire.»*

Quelques jours plus tard, les enquêteurs de la PJ de Dinant recueillent le témoignage d'un médecin qui visitait régulièrement Marana Thâ. Il confie que, sans trop y croire, il a entendu *«certains bruits concernant la vie à la communauté de Lisogne»*. Selon lui, *«ces bruits »* circulaient parmi certaines pensionnaires. Ces filles, handicapées, évoquaient le fait que le Frère Mutien se montrait "trop intime" ou plutôt "trop affectueux" avec les jeunes filles pensionnaires. Il était fait état que, notamment, des filles sortaient de la chambre du Frère Mutien tard dans la soirée et qu'il avait des "penchants" ou des préférences pour l'une ou l'autre. » Le 6 septembre 1994, l'étau se resserre un peu plus avec le témoignage d'Antoine M., un bénévole ayant travaillé quelques temps à Marana Thâ : *«Un soir, je me rendais dans la chambre de Frère Mutien. J'ai frappé à sa porte. Je ne saurais plus dire s'il m'a répondu. J'ai entendu un remue-ménage à l'intérieur de la chambre. J'ai actionné la clenche de la porte pour entrer. Je me suis alors rendu compte que la porte était bloquée par un pied, celui du Frère Mutien, qui m'a demandé de patienter un instant. Après quelques secondes, le Frère Mutien a ouvert. Il était vêtu d'un pyjama. J'ai aussitôt constaté la présence d'une pensionnaire, Fabienne (prénom fictif) qui était vêtue également d'un pyjama. Elle se tenait plus ou moins cachée dans le fond de la pièce. J'ai aus-*

jaire». Antoine quitte la communauté quelques jours plus tard. Il panera bien de ce qu'il avait vu à des moments du conseil d'administration de l'association, mais sans que cela ne provoque une quelconque réaction : «J'ai eu l'impression qu'on ne voulait pas voir la vérité en face, pour ne pas nuire à la réputation et à l'action de la communauté de Marana Thâ».

Quelques heures après l'entretien avec Antoine M., c'est justement la victime désignée par ce dernier qui se trouve dans les bureaux de la PJ de Dinant. *«J'étais orpheline et j'ai dépendu de la Ddass de l'Aisne (France)», commence Fabienne. «J'ai été confiée à différentes familles d'accueil en Belgique et finalement, vers septembre 1978, alors que je poursuivais mes études à Ciney, je me suis retrouvée comme bénévole à la communauté de Marana Thâ à Lisogne. J'avais alors 15 ans ou j'allais les avoir. (...) Le Frère Mutien exerçait une sorte de tutorat à mon égard. Je savais que tout problème me concernant qui serait rapporté par le Frère Mutien à la Ddass pourrait se retourner contre moi. Le Frère Mutien était également mon parrain de confirmation».*

A l'égard des faits de mœurs, Fabienne répond difficilement aux questions des policiers : *«J'avais tiré un trait sur tout ce qui s'était passé et il m'est très pénible de me remémorer ces moments difficiles».* Mais finalement, elle leur confie : *«Je suis certaine que la première fois où le Frère Mutien a entretenu des relations sexuelles avec moi, je n'avais pas encore 15 ans. Cela s'est passé à Marana Thâ, dans sa chambre, durant la soirée. (...) Par la suite, à de nombreuses reprises jusqu'aux environs de mes 18 ans, soit le moment où j'ai fait la connaissance d'un jeune homme, il a entretenu des relations sexuelles complètes avec moi, dans les mêmes circonstances. A ces occasions, le Frère Mutien ne prenait aucune précaution et, moi-même, je n'utilisais aucun contraceptif. Je me souviens qu'un jour, alors que j'étais malade, le Frère Mutien m'a demandé si je n'étais pas enceinte. Visiblement, il paniquait. Il m'a alors suggéré de prendre la pilule, ce que je n'ai fait qu'après mes 18 ans. Le Frère Mutien se montrait très gentil avec moi. C'est ainsi qu'il m'invitait au restaurant, qu'il me faisait des cadeaux (un enregistreur, une mobylette). Il me donnait des bonbons. Il m'adressait des petits mots. Régulièrement, il me rappelait que je ne pouvais parler à personne de ce qui se passait entre nous. Il ne me menaçait pas, mais je savais qu'étant mineure, le moindre rapport défavorable du Frère Mutien impliquerait mon retour en France».*

Fabienne affirme aussi que durant son séjour à Marana Thâ, elle surprit Frère Mutien dans le lit d'une autre pensionnaire. A savoir Liliane, la jeune handicapée dont le nom était aussi cité par Colette M., l'assistante sociale du SAJ de Dinant : *«Le frère Mutien m'a rejoint quelques instants après que je les aie surpris et m'a dit de ne parler à personne de ce que j'avais vu. Quelque temps après, j'ai fait une tentative de suicide à Marana Thâ, directement en rapport avec ce que je vivais et ce que j'avais vu. J'ai pris une dose massive de médicaments. J'ai été hospitalisée à la clinique Sainte-Anne à Binant. J'y suis restée une semaine, après un lavage d'estomac. J'étais alors dans un état épouvantable et je ne me souviens plus très bien de ce qui s'est passé. Suite à ces problèmes, j'ai été en maison d'accueil à Bruxelles et j'ai alors suivi des cours d'éducatrice dans cette ville. Je retournais de temps en temps pour des week-ends ou des vacances scolaires à Marana Thâ, et Frère Mutien continuait alors à entretenir des relations sexuelles avec moi, en m'embobinant par ses paroles. (...) Lorsque le Frère Mutien s'est rendu compte, vers mes 18 ans, que j'avais fait la connaissance d'un jeune homme, il s'est montré jaloux et distant à mon égard. J'en ai eu marre de tout ce que j'avais dû subir. Je me suis rebellée et j'ai quitté Marana Thâ. J'y revenais périodiquement, mais je n'avais plus aucun contact avec le Frère Mutien. Ce dernier, à peu près un an plus tard (...), m'a mis pratiquement à porte de Marana Thâ. J'ai compris qu'il avait manipulé les membres de la communauté. J'ai parlé à pli sieurs personnes de ce qui m'était arrivé mais, à chaque fois, j'ai eu l'impression qu'on ne me croyait pas, ou qu'on ne voulait pas en entendre parler ».*

La conclusion de Fabienne est sans appel : *«Etant donné ce que j'ai souffert, en raison du comportement de Frère Mutien, j'éprouve à son endroit une sorte de haine. Pour moi, c'est un homme mort».* Et comme Anne, elle *«redoute que le Frère Mutien ait eu ou ait encore un comportement contraire aux bonnes mœurs à l'égard de pensionnaires et de bénévoles. Le Frère Mutien "s'attaquait" aux personnes les plus faibles, celles qui étaient en détresse».* Bien qu'anciens, les abus ont en effet laissé des traces. Fabienne a d'abord tenté de les effacer de sa mémoire, mais n'y parvenant pas, elle a dû se résoudre à entamer une thérapie en 1990, soit plus de dix ans après les faits. Un parcours en tout point similaire à celui d'Anne. Un chemin malheureusement trop classique chez les victimes d'abus sexuels, qui prennent trop souvent sur elles, se taisent trop longtemps... Mais sans réaction adéquate, le temps n'arrange rien, les souvenirs enfouis peuvent ressurgir à tous moments. A propos de l'état de Fabienne, les enquêteurs noteront qu'il s'agit d' *«une personne encore fortement "marquée" par ce qu'elle avait vécu. A plusieurs reprises, elle s'est mise à pleurer; faisant véritablement un effort pour se remémorer des événements pénibles à évoquer, et ce malgré le nombre d'années écoulées et l'aide psychologique qu'elle a déjà reçue».*

A la fin du mois de septembre 1994, Liliane, la femme handicapée citée par Fabienne et Colette M., est invitée à témoigner. Ayant intégré la communauté alors qu'elle était âgée de 14 ans, elle raconte pour la première fois ce que lui a fait le Frère Mutien... dix ans plus tôt. Jusque là, dit-elle, elle s'était tue parce qu'elle avait «peur». *«Un soir», explique Liliane, «le Frère Mutien est entré dans ma chambre. Il était vêtu d'un pyjama. Aussitôt, il s'est allongé sur le lit à côté de moi.*

mon pyjama, notamment au niveau de la poitrine et du sexe. Il avait baissé ma culotte de pyjama. Il m'a demandé de le caresser en prenant ma main et en la mettant sur son sexe. Je ne lui ai rien dit mais je n'étais pas à l'aise. Il a introduit son sexe dans le mien... » Comme pour Fabienne, les enquêteurs rédigent un commentaire après cette audition : *«Il a fallu un certain temps pour qu'elle aborde les relations ayant pu exister entre elle et Frère Mutien. Visiblement, cela suscitait encore chez elle une émotion qui s'est traduite à quelques reprises par des larmes».*

Un mois plus tard, c'est Thérèse (prénom fictif) qui témoigne. Elle était arrivée dans la communauté vers ses 17 ans. Son témoignage ressemble aux précédents : *«Au moins à deux reprises, je me suis retrouvée dans le lit du Frère Mutien, la nuit, dans sa chambre-bureau au premier étage. Je ne pourrais plus vous dire dans quelles circonstances cela s'est passé, car j'ai toujours essayé d'occulter ces moments de ma vie».* Thérèse décrit les attouchements et caresses du religieux. Elle échappe, pour sa part, à une relation sexuelle complète. Ensuite, elle est invitée à se taire : *«C'est notre secret»*, lui intime Frère Mutien. Les souvenirs de ce témoin recourent aussi ceux d'Anne, qui avait évoqué des soupçons quant à l'intérêt que Frère Mutien portait à Catherine, l'enfant autiste : *«Plusieurs fois, lors de mes séjours à la communauté, j'ai vu le Frère Mutien s'enfermer à clé dans sa chambre-bureau avec Catherine, handicapée autiste, pour, selon lui, faire la sieste. Je me souviens d'être passée plusieurs fois devant la porte de sa chambre-bureau et d'avoir entendu les gémissements de Catherine. Cela me choquait très fort, car Catherine ne se manifestait jamais verbalement».*

A propos des faits de mœurs dont ont pu être victimes des pensionnaires handicapés de Marana Thâ, une éducatrice de l'Institut médico-pédagogique de Ciney dira aussi ceci à la PJ de Dinant : *«Vers les années 83-84, un pensionnaire prénommé Patrick (prénom fictif), de notre institut, a eu un comportement symptomatique. Un soir, vers 18 heures, alors que je m'apprêtais à langer d'autres handicapés, Patrick est allé chercher un gant de caoutchouc de ménage et est revenu près de moi. (...) Il a enfilé le gant sur son pénis en érection et il l'a serré des deux mains. Il s'est mis à crier "Mutien !" à de nombreuses reprises. Il était dans un état d'excitation extrême. J'ai été très étonnée de son comportement (...) Patrick fréquentait la communauté de Marana Thâ. Il y a séjourné de nombreuses fois, les week-ends et parfois certains jours de vacances scolaires. De même, Patrick a participé à de nombreux pèlerinages à Lourdes avec le Frère Mutien. Je me suis dit qu'il avait pu se passer des choses dont Patrick avait pu être le témoin ou la victime».*

En novembre, les enquêteurs procèdent à l'interrogatoire de Véronique (prénom fictif), une autre ex-pensionnaire. Elle explique qu'«une nuit», le Frère Mutien est venu la rejoindre dans sa chambre : *«Il est entré dans mon lit. Il s'est déshabillé. Il m'a pris la main et l'a posée sur son sexe pour que je le caresse. Pour moi, c'était la première fois. J'avais peur...».* Inutile de donner tous les détails sordides de cette déclaration. Avant de quitter les enquêteurs, Véronique précise que sa sœur, Bénédicte, a également été victime du Frère Mutien : *«Ma soeur ne s'est pas mariée. Elle ne parvient pas à se stabiliser et je me demande à présent si ce qui lui est arrivé avec Mutien n'en est pas la cause».*

Poursuivant ses investigations, la PJ de Dinant constate que les «bruits» relatifs à d'éventuels dérapages du Frère Mutien sont anciens. Mais qu'ils n'ont jamais eu de conséquences concrètes. Le témoignage d'un notaire bruxellois qui travaillait pour Marana Thâ est édifiant : *«Il y a environ une quinzaine d'années (NDLR : donc vers 1979-1980), suite à des rumeurs ayant circulé concernant le comportement du Frère Mutien à l'égard de pensionnaires féminins, (...) je lui ai demandé ce qu'il en était. Il m'a répondu que nous n'entendrions plus parler de ces rumeurs. Comme, par la suite, je n'ai plus rien entendu, j'en ai conclu qu'il s'agissait effectivement de rumeurs, résultant peut-être de différentes tensions entre les pensionnaires».* Dans le même ordre d'idées, le témoignage d'un frère des Ecoles chrétiennes qui avait été mis au courant des suspicions pesant sur son collègue Mutien illustre bien la tendance qu'a pu avoir l'institution catholique à vouloir laver son linge sale en famille, quitte à minimiser la véritable portée des faits : *«Nous avons abouti à la conclusion qu'il serait intéressant de provoquer une confrontation entre Frère Mutien et Anne, dans un esprit de vérité et de pardon. Cette confrontation n'a pas eu lieu, car Anne a pris la décision d'avertir la justice des faits et m'en a fait part».*

Au moment où ce «pardon» était envisagé, Anne avait pourtant déjà expliqué à ce prêtre qu'elle n'était certainement pas la seule victime de Frère Mutien. Pire : interrogé par les enquêteurs, il reconnaîtra avoir eu connaissance également du témoignage d'une autre jeune femme qui avait dû subir le harcèlement sexuel de Frère Mutien. De même qu'il admettra avoir entendu parler de rumeurs encore plus anciennes, à savoir le fait que, vers 1965, Frère Mutien avait été écarté pour faits de mœurs de l'Institut Saint-Michel de Verviers, où il enseignait.

L'enquête judiciaire n'a pas été approfondie en ce qui concerne ces éventuels écarts qui auraient eu lieu à Verviers. Par contre, un témoignage a pu être recueilli, relatif à une période plus récente (1965- 1975), où Frère Mutien enseignait à l'Institut Saint-Joseph à Ciney: celui de l'un de ses anciens élèves. *«Le Frère Mutien avait pour habitude de glisser sa main dans le pantalon des élèves. A cette époque, il n'y avait que des garçons qui fréquentaient l'école. Cela se passait*

tail : il jaisait cela devant tous les élèves présents, sans aucune retenue. Si je me souviens bien, c'était un peu la récompense qu'il réservait à un élève quand il avait été sage ou qu'il avait bien travaillé. Une bonne partie des élèves de la classe, dont moi-même, ont été victimes des mêmes faits. Parfois, mais plus rarement, il lui est arrivé de me faire ce genre de choses alors que nous n'étions qu'à deux. Je ne me souviens pas vraiment de ce qu'il m'a dit à ce moment-là, mais je pense que ce devait être des paroles réconfortantes. Il s'est aussi isolé avec d'autres élèves. Frère Mutien n'a pas pu achever cette année scolaire en tant qu'enseignant et il a été écarté de Saint-Joseph. Mes condisciples de l'époque m'avaient dit que les parents d'un des élèves de la classe étaient allés se plaindre».

Précision d'importance : les faits relatés ci-avant se sont passés dans une classe de 1^{ère} année primaire. Quand ? En 1975, soit à l'époque où Frère Mutien va s'investir dans Marana Thâ. Un terrain de chasse protégé et sur mesure.

Cette enquête de l'ex-PJ de Dinant se conclut par les auditions de Frère Mutien. Après trois heures d'interrogatoire, le religieux reconnaît qu'il a commis quelques erreurs, mais il se donne le beau rôle : *«Beaucoup de jeunes qui venaient nous aider se trouvaient dans des problèmes qu'ils ne pouvaient résoudre facilement et trouvaient dans leur activité à Marana-Thâ un nouvel espoir de vivre, une possibilité de revaloriser leur existence en se rendant utile. Ces jeunes connaissaient différents problèmes comme des problèmes relationnels au sein de leur famille, des problèmes de manque d'affection. Tout cela pouvait même se traduire par de la dépression. Comme je suis une personne ouverte, accueillante et dirigée vers les autres, il est arrivé que, dans mon action, j'ai commis des erreurs qui ont pu se traduire par une certaine forme d'abus».* Quelles erreurs ? Quels abus ? Il admet avoir entretenu des relations sexuelles avec plusieurs de ses ex-pensionnaires, dont Anne. Mais s'il avoue, Frère Mutien tente surtout de se justifier.

A propos d'Anne, il déclare : *«J'ai ressenti un sentiment d'affection à son égard (...) Spontanément, et sans qu'aucune demande n'ait été formulée ni par moi ni elle, nous avons entretenu des relations sexuelles sur son lit. (...) Cela s'est reproduit par la suite, peut-être à une dizaine de reprises. Anne était toujours consentante (...) Jamais je n'ai commencé à procéder à des attouchements d'ordre sexuel sur Anne lorsque celle-ci était âgée de 17 ans. »*

A propos de Fabienne : *«Elle s'est montrée extrêmement provocante à mon égard. (...) Elle est venue me trouver dans ma chambre et nous nous sommes retrouvés dans mon lit. (...) Fabienne était tout à fait consentante. Cela est venu naturellement. Je peux vous assurer de la façon la plus formelle que je n'ai jamais eu d'autres comportements contraires aux bonnes mœurs à l'encontre de mineures (NDLR: il évoque ensuite plusieurs autres relations avec Fabienne, dans une voiture, dans la salle de bain de la maison de Lisogne). Il est totalement faux d'affirmer que j'ai eu des relations sexuelles avec Fabienne alors que celle-ci n'était pas encore âgée de 15 ans. »*

A propos de Liliane, la jeune handicapée : *«Un soir, vers les années 80-81, je me suis rendu dans la chambre de Liliane. J'avais l'intention d'entretenir des relations sexuelles avec elle. Je ne comprends pas comment cette idée m'est venue dans la tête (...) J'ai essayé d'introduire mon sexe dans le sien. Au dernier moment, je ne l'ai pas introduit car je me suis rendu compte que je faisais une bêtise (...). Peu après, je me suis excusé verbalement».*

Frère Mutien nie par ailleurs avoir eu un intérêt pour Catherine, la jeune autiste : *«Je suis formel, je ne me suis jamais enfermé dans ma chambre avec cette handicapée».* Les gémissements de Catherine entendus par un témoin ? *«De la pure invention»*, répond Frère Mutien. *«A certaines époques, Catherine pleurerait continuellement. »* Lors de son audition, le religieux nie aussi avoir invité Anne à tenir le «secret» et le fait qu'à l'occasion de l'une de ses tentatives de suicide, il n'ait fait appel à aucun médecin pour éviter qu'elle ne commente les raisons de son acte. Il nie donc... jusqu'à ce que les enquêteurs lui mettent un écrit de sa main devant les yeux. A savoir un petit mot qu'il avait destiné à Anne au lendemain d'une tentative de suicide : *«J'ai caché cela à tous à tous ceux de la communauté. J'ai gardé tout pour moi. Si j'avais appelé le médecin, tu sais. C'était la clinique Saint Camille à Namur, les drogués, des enquêtes, et tout le reste... Mon petit, réfléchis ce soir; je ne voulais pas te le dire, je l'écris, en espérant que tu es dans un petit coin dans le secret, tu liras, ceci reste strictement entre nous. »* Commentaire de Frère Mutien : *«J'ai bien écrit cela (...) Je ne comprends pas pourquoi j'ai écrit cela ».*

Frère Mutien nie le témoignage de Thérèse, affirmant qu'elle ne s'est jamais retrouvée dans son lit. *«Tout au plus ai-je eu quelques gestes de familiarité à l'égard de Thérèse (...)»*, prétend-il. Et Véronique ? Encore une menteuse... *«Jamais je ne me suis rendu dans la chambre de Véronique pour me glisser dans son lit.*

cune uce (...) Veronique ment et je n'ai rien à autre à dire à ce sujet», se contente de répondre le frère. Ses auditions par la PJ de Dinant se concluent par des promesses : «Vous pouvez être certain que jamais plus je n'aurai ce genre de comportement à l'encontre de mineurs. Je vous en donne ma parole !»

Durant l'enquête policière, Frère Mutien avait aussi été interpellé sur la teneur d'une conversation qu'il avait eue avec un frère des Ecoles chrétiennes. Il y était question de prescription : *«Je me souviens qu'effectivement, je lui ai dit que les accusations portées contre moi étaient prescrites»,* avait-il admis. Bon pronostic: le Parquet de Dinant a classé l'affaire sans suite, au motif de la prescription des faits, le 17 avril 1997. Pas de débat contradictoire au tribunal, pas de sanction pénale. Anne, complètement déboussolée, reprend courage quelques années plus tard lorsqu'elle apprend la constitution de la Commission pour le traitement des plaintes pour abus sexuels dans une relation pastorale. Sa présidente de l'époque, Godelieve Halsberghe, lui explique qu'il ne lui reste que très peu de temps pour demander réparation au civil avant d'atteindre le délai de prescription. Elle introduit une action en dommages et intérêts et, le 18 février 2005, le Tribunal civil de Dinant lui accorde une réparation financière de 50000 euros. Au cours de ce procès, la défense de Frère Mutien s'était surtout axée, en vain, sur le délai de prescription...

«Malgré cette reconnaissance judiciaire, le poids de cette expérience douloureuse est encore là», nous confie Anne. «Je pense souvent à toutes les autres victimes qui ont été abusées par le Frère Mutien, surtout à ces enfants handicapés. Il faut parler de ces personnes sans défense qui n'ont jamais reçu de réparation. De ces deux jeunes placés par la Ddass dont Frère Mutien était le tuteur et qui ont été violés... Du fait que Mr Mathen, prédécesseur de Mgr Léonard, était au courant pour son frère pédophile dès 1981, et qu'il n'a rien fait. Plus tard, Mgr Léonard a lui aussi été mis au courant des faits. Des procès-verbaux montrent que Catherine, l'autiste qui passait des siestes avec le religieux, et Patrick, l'handicapé qui se masturbait en criant le nom de Mutien, n'ont pas pu être interrogés à cause de leur état mental. Cela me choque. Paul Mathen aurait dû faire de la prison pour ses crimes, ces viols odieux, notamment sur des handicapés ! Ces derniers, personne ne leur a rendu justice. »

En 1994, une prière avait été retranscrite dans le bulletin interne de Marana Thâ sous le titre *«Ne laissons pas tomber les bras »* : *«Seigneur (...) aide-nous à mériter ta confiance en faisant notre effort quotidien pour ne pas violenter en geste, en parole, notre prochain. (...) Aide chacun d'entre nous à bien peser ce à quoi il s'engage et surtout qu'il se rende compte à temps si la voie est avec ou sans issue. » Amen. •*

Encadré : «Finalement, les frères ont été corrects avec moi»

Si elle a eu à beaucoup souffrir des abus sexuels et psychologiques qui lui ont été infligés par le Frère Mutien, Anne tient à faire la part des choses. «A moment où j'ai témoigné devant la commission mise en place par l'Eglise, le visiteur provincial de la Congrégation des frères des Ecoles chrétiennes a fait la démarche d'écouter mon témoignage avec empathie. Il était très touché par ce qu'il a entendu. Ce frère a encore été présent lors du procès au Tribunal civil de Dinant en 2005, où il avait fait savoir que même si je ne gagnais pas mon procès devant la justice des hommes, sa communauté m'indemniserait. Je le remercie encore d'avoir eu cette reconnaissance de mon statut de victime. Mais je ne suis pas la seule à devoir être reconnue. » On ne peut pas dire que Frère Mutien se soit autant amendé, comme le stigmatisa le Tribunal de Dinant qui l'a condamné en février 2005 : *«Les déclarations de Paul Mathen révèlent une volonté de réduire et minimiser la portée de ses actes et de toutes leurs conséquences, affirmations qui sont de nature à accentuer le sentiment de blessure fondamentale ressentie par la victime»*. On notera pour être complet que la justice *«n'a pas établi à suffisance de droit que les dirigeants de l'asbl Marana Thâ auraient eu connaissance ou dû avoir connaissance des comportements fautifs de Paul Mathen»*. Ces derniers sont donc hors de cause. Frère Mutien n'a jamais perdu son statut de religieux. Ecarté de Marana Thâ en octobre 1996, il a continué à vivre paisiblement avec ses frères, notamment à Silenriex. Cet abuseur en série s'en est allé - au ciel (?) – sans avoir fait un jour de prison, en février 2006.

Pour consulter le complément à l'article sur l'affaire Paul Mathen publiée dans Paris Match (Belgique) du 16 septembre 2010, à savoir la lettre qu'Anne a rédigé à l'intention de son violeur, cliquez ici.

[« Article précédent](#)

[Article suivant »](#)

[Retour à l'accueil](#)

PARTAGER CET ARTICLE

S'inscrire à la newsletter

À PROPOS



Voir le profil de [Michel Bouffieux](#) sur le portail Overblog

COMMENTER CET ARTICLE

Ajouter un commentaire

NEWSLETTER

Saisissez votre email ici

S'abonner

SUIVEZ-MOI



VOUS AIMEREZ AUSSI :

MARIUS GILBERT À CŒUR OUVERT : "DES AUTRES, ON NE SAIT JAMAIS TOUT"



Un entretien publié par l'hebdomadaire Paris Match Belgique, le 30 juin 2022. Et par le site Paris Match.be, le 4 juillet 2022. Paris Match. L'été est là. La pandémie est moins commentée (NDLR : l'entretien a été réalisé début juin). On ne vous voit plus...



QUAND SECRET MÉDICAL ET SECRET D'ÉTAT FONT BON MÉNAGE. UN EX-MÉDECIN DE L'ÉLYSÉE TÉMOIGNE



Un article publié par l'hebdomadaire Paris Match Belgique, le 23 juin 2022. Et par site Paris Match.be, le 27 juin 2022. À l'heure où, en marge de la guerre en Ukraine, on spéculait beaucoup sur la santé de Vladimir Poutine, l'ex-médecin chef de l'Élysée...



INCONSCIENCE ET TRAHISON : LA VIE BRISÉE DE LUCAS FORTUNA





ELECTROHYPERSENSIBLES : CES BELGES QUI NE SUPPORTENT PLUS LES ONDES



Une enquête publiée par l'hebdomadaire Paris Match Belgique le 12 mai et diffusée sur le site Paris Match.be, le 16 mai 2022. Depuis quelques semaines, la comédienne Kristien Pottie a déserté son appartement bruxellois pour s'installer à Tintigny, en...



ROBOTS TUEURS : CES NOUVELLES ARMES DÉVELOPPÉES SANS CONTRÔLE

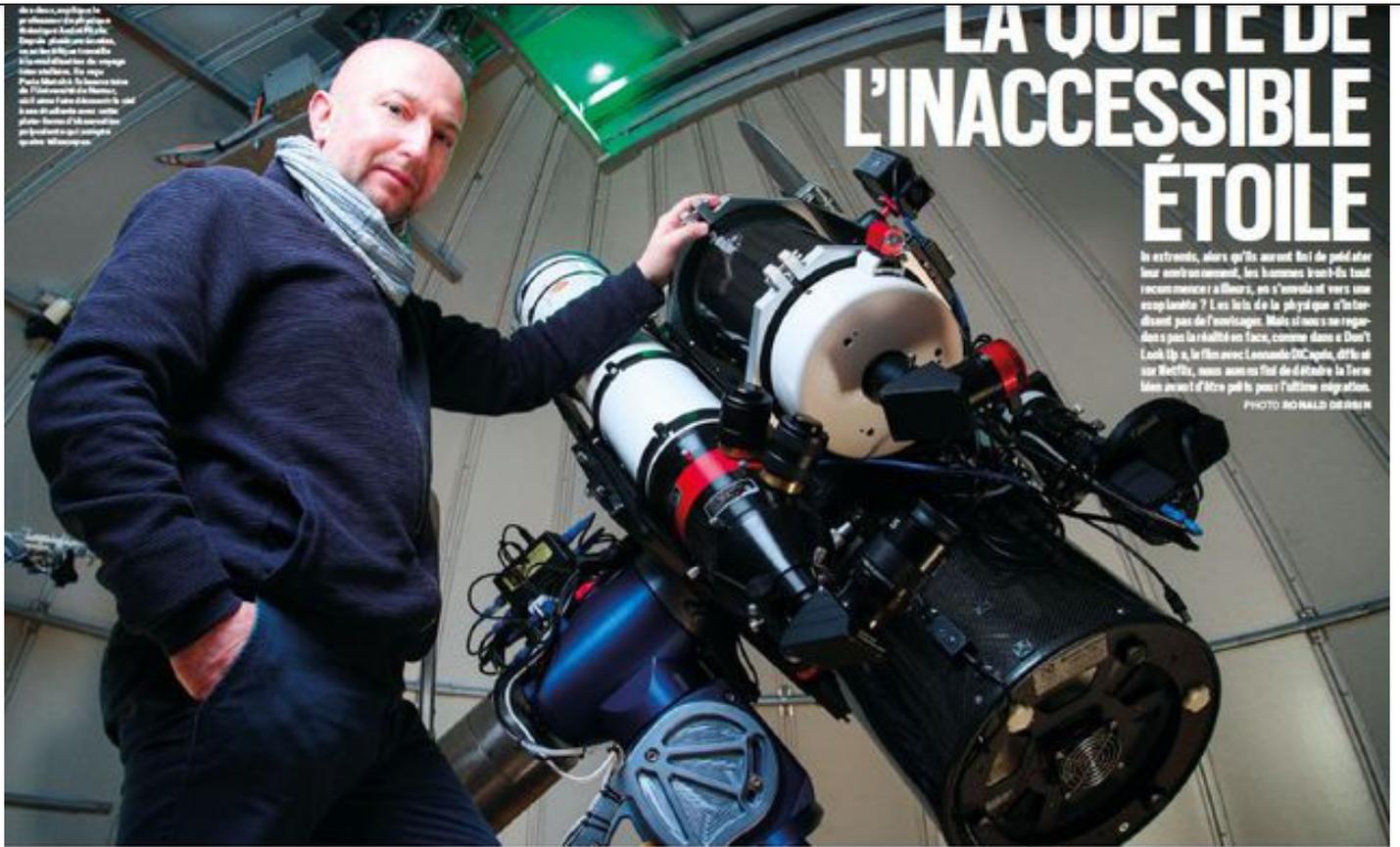


Un entretien publié par l'hebdomadaire Paris Match Belgique le 28 avril 2022 et par Paris Match.be, le 30 avril 2022. Paris Match. Dans le jargon militaire, les robots tueurs sont désignés par le terme " SALA ". Que recouvre-t-il ? Jonathan Bannenberg....



RECONSTRUIRE L'HUMANITÉ DANS L'ESPACE, AVENIR CRÉDIBLE OU MIROIR AUX ALOUETTES

?



Un article publié le 17 mars 2022 par l'hebdomadaire Paris Match Belgique Certains imaginent qu'un jour, in extremis, alors qu'ils auront fini de prédater leur environnement, les hommes iront tout recommencer ailleurs, en s'envolant vers une exoplanète.....



LES « ENFANTS D'INTÉRIEUR », FRUITS DES ANGOISSES DE LEURS PARENTS ET DU MONDE NUMÉRIQUE



Un entretien publié dans l'hebdomadaire Paris Match Belgique le 3 février 2021 et sur le site de Paris Match.be, le 7 février 2021. Pour lire cet article, suivre ce lien : Dans un récent ouvrage, le sociologue français Clément Rivière relève que " l'enfant...



CORONAVIRUS : CONVERSATIONS AVEC L'ÉPIDÉMIOLOGISTE MARIUS GILBERT



Marius Gilbert est chercheur en épidémiologie à l'Université Libre de Bruxelles. Photo : ©Olivier Polet (<http://photographe-polet.com/>) Des entretiens réalisés tout au long de la crise sanitaire liée au coronavirus, avec Marius Gilbert, épidémiologiste...



Cedistic © 2014 - Hébergé par [Overblog](#)

Voir le profil de [Michel Bouffieux](#) sur le portail Overblog — [Top articles](#) — [Contact](#) — [Signaler un abus](#) — [C.G.U.](#) — [Cookies et données personnelles](#) — [Préférences cookies](#)

a Mutien, un ex-frère verviétois, abuseur de mineures ?

Une enquête de Paris-Match jette le trouble sur la mémoire du frère Mutien, qui a enseigné jusqu'en 1965 à l'institut Saint-Michel, à Verviers.

Franck Destrebecq
Publié le 21-09-2010 à 10h30



12260902 ©© & nbsp; EDA

Lisez L'Avenir tout l'été pour 1€, sans engagement.

Une enquête publiée dans le dernier numéro de *Paris-Match* crée un émoi qui fait rapidement tache d'huile à Verviers et qui ternit les souvenirs jusqu'ici attachants que de nombreux Verviétois conservent d'une personnalité qui a marqué des générations d'élèves de l'institut Saint-Michel. Il s'agit de Paul Mathen, alias frère Mutien, qui a enseigné en 1^{re} primaire jusqu'en 1965, avant d'être « déplacé » vers Ciney, et qui est décédé en 2006. Les anciens de Saint-Michel que nous avons interrogés, et qui préfèrent garder l'anonymat, ainsi que des personnes qui fréquentaient régulièrement le religieux, notamment dans les mouvements de jeunesse, se sont dits éberlués par ce qu'ils ont découvert en lisant *Paris-Match*.

Une victime fragile et mineure

L'hebdomadaire a recueilli le récit, poignant, d'une victime du frère Mutien, laquelle a aussi

témoigné à *Controverses*, l'émission dominicale de RTL-TVI. Anne - il s'agit d'un prénom d'emprunt afin de préserver son anonymat - explique par le détail comment le frère Mutien l'a « prise sous son aile » quand elle est arrivée à Marana Thâ, une communauté de vie chrétienne créée en 1976 par des frères des Écoles chrétiennes dans l'ancien presbytère de Lisogne (commune de Dinant) et que dirigeait Paul Mathen, dont le frère (de sang) était alors évêque du diocèse de Namur. Cette association hébergeait des jeunes handicapés, ainsi que des jeunes en difficulté psychologique ou en rupture familiale, comme c'était le cas d'Anne.

Du simple réconfort, c'est passé à des relations plus affectives. « *Il a commencé à me prendre sur ses genoux, à m'embrasser sur la bouche. Ensuite, il est venu me rejoindre dans mon lit...* », relate-t-elle, elle qui avait 17 ans, à une époque où la majorité sexuelle n'avait pas encore été abaissée à 16 ans (elle était donc mineure).

Déjà déboussolée par sa situation personnelle, qui l'avait amenée à faire une première tentative de suicide - , l'adolescente ne savait « *pas comment réagir* ».

Elle était sous l'emprise du frère Mutien et, comme souvent en pareils cas, elle éprouvait même un sentiment de culpabilité, suscité par le religieux. Elle fera une nouvelle tentative de suicide. Au lieu de l'emmener à l'hôpital, le frère prendra soin de « veiller », seul, sur elle, évitant ainsi qu'elle ne « parle ».

Plusieurs témoignages poignants... et accablants

Bien que partie de la communauté de vie, après avoir eu connaissance de faits similaires avec d'autres pensionnaires, Anne vivra sous les angoisses pendant des années. Puis, elle suivra une psychothérapie qui la conduira à tout déballer au conseil d'administration de Marana Thâ, afin que le frère Mutien ne soit plus en contact avec d'autres adolescentes (il partait aussi avec des jeunes en pèlerinage à Lourdes, chaque année). La communauté de vie n'en tiendra pas compte.

Du coup, en 1994, elle dépose plainte à la police judiciaire de Dinant. Au fil des auditions et interrogatoires qu'ils mèneront, les enquêteurs auront la démonstration qu'Anne n'était nullement une affabulatrice. *Paris-Match* publie des extraits - de procès-verbaux de plusieurs témoignages, confondants et accablants - et pas que de victimes, qu'il amenait souvent dans sa propre chambre - , affirmant que le religieux a eu des agissements sexuels, des attouchements jusqu'à des relations suivies, avec des adolescentes mineures, voire jusqu'avec une autiste de 12 ans.

Auditionné par la PJ, le frère Mutien reconnaîtra effectivement avoir eu des relations avec Anne, pour laquelle il éprouvait une profonde affection, mais qui était consentante, selon lui. Pour le reste, concernant d'autres pensionnaires, il s'agissait de mensonges, toujours selon lui. Mais il promet néanmoins, en fin d'audition que « *jamais plus je n'aurai ce genre de comportement à l'encontre de mineurs. Je vous en donne ma parole !* », retranscrit *Paris-Match*.

Condamné à 50 000€ de dommages et intérêts La suite ? La justice refermera définitivement le dossier, en 1997 (entre-temps, le frère Mutien avait été écarté de la communauté de vie de Lisogne, qui n'existe plus aujourd'hui), les faits étant prescrits. Du moins au niveau pénal. Car Anne introduira une plainte au civil. Et là, elle aura gain de cause.

En février 2005, devant le tribunal civil de Dinant, elle obtiendra des dommages et intérêts pour un montant de 50 000€.

Paris-Match cite cet extrait du jugement du tribunal civil : « *Les déclarations de Paul Mathen révèlent une volonté de réduire et minimiser la portée de ses actes et de toutes leurs conséquences, affirmations qui sont de nature à accentuer le sentiment de blessure fondamentale ressentie par la victime.* » Quelques mois plus tard, frère Mutien rendra son dernier souffle.